

jeudi 16 Juillet 2020 - n°266

**A vos agenda** - Notez bien !

**Institutions** - Déclaration de politique générale du Premier Ministre

**Enseignement supérieur** - Villes de France lance son observatoire de l'enseignement supérieur

**Finances** - Parution du rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

**Tourisme** - Proposition de mesures pérennes pour le tourisme par l'Assemblée Nationale

**Développement économique** - Une note du CEREMA sur la revitalisation en centre-bourg et centre-ville

**Transport** - Un portail pour améliorer les transports du quotidien

**Energie** - Livre blanc sur les bus hydrogène

**Environnement** - Publication des dernières données sur l'eau et l'assainissement

**Environnement** - Nouvel appel à projet pour réaliser des itinéraires cyclables

## A VOS AGENDA



### Notez bien !

#### Jeudi 8 octobre 2020

Assemblée Générale de renouvellement des instances de *Villes de France*  
Siège de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne  
5 rue Masseran, Paris 7ème

#### Vendredi 9 octobre 2020

Sommet de l'Innovation dans les Villes Médiannes  
Nevers

#### Mercredi 21 octobre 2020

Déjeuner-débat avec le Groupe La Poste  
Paris

## INSTITUTIONS



### Déclaration de politique générale du Premier Ministre

Hier, le nouveau Premier Ministre Jean Castex effectuait sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale.

La crise a « *mis en lumière, de manière très crue, nos difficultés et parfois nos défaillances* » et exige des réponses inédites, que ce soit en termes de méthode ou d'ampleur des moyens. Le Premier Ministre a ainsi réaffirmé sa confiance envers les territoires en déclarant « *c'est dans les territoires que nous mettrons*

*en application, chaque fois que cela sera possible, les mesures du plan de relance, de lutte contre le chômage, de reconquête de l'économie* ».

Il a déclaré vouloir un changement dans l'action de l'État dans les territoires en faisant évoluer « *le logiciel de l'action publique* ». Le Premier Ministre a par ailleurs annoncé que le droit à la différenciation serait consacré dans une loi organique, et dit souhaiter « *rendre rapidement plus cohérente et efficace l'organisation territoriale de l'État, en particulier au niveau du département* ». À cette fin, « *toutes les créations d'emplois qui seront autorisées par le PLF 2021 seront affectés, sauf exception justifiée, dans les services départementaux de l'État et aucun dans les administrations centrales* ».

Le Premier ministre a aussi dévoilé les grandes lignes du plan de relance de 100 milliards d'euros qui sera présenté « *début septembre* » et qui couvrira « *tous les grands secteurs économiques et tous les territoires* ». JEAN CASTEX a mis en avant un soutien aux « *investissements des collectivités territoriales orientés vers le développement durable et l'aménagement du territoire* », notamment pour tout ce qui est « *réseaux* » : très haut débit, réseaux d'eau et d'assainissement, petites lignes ferroviaires...

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par des projets de rénovation urbaine, le Premier ministre veut que « *d'ici la fin de l'année prochaine, les travaux aient démarré dans 300 des 450 quartiers concernés* ».

Jean Castex a par ailleurs évoqué l'accélération de l'Agenda rural, appelant à « *prioriser le déploiement du programme Petites Villes de demain* » ainsi que la mise en place « *d'un moratoire sur l'installation de nouveaux projets de centres commerciaux dans les zones périphériques* ».

Sur la transition écologique, le Premier Ministre a annoncé les « *contrats de développement écologique* », qui devront être élaborés sur « *tous les territoires* » d'ici 2021. Ces contrats comprendraient « *des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* » dans tous les domaines ou presque : « *du développement des pistes cyclables à la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'équipement des toitures photovoltaïques à la promotion du tri sélectif, de la lutte contre les gaspillages à la promotion des énergies renouvelables, du nettoyage des rivières aux économies d'eau, d'énergie et d'éclairage public* ».

[Retrouver les propositions de Villes de France sur la relance](#)

[Retrouver le communiqué de Villes de France sur l'organisation territoriale](#)

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



### Villes de France lance son observatoire de l'enseignement supérieur

Villes de France est fortement impliquée sur la question de l'installation et le développement d'une offre de formation supérieure dans les villes moyennes. Emplois, attractivité, besoins en compétences pour le tissu économique local, accès à une formation de qualité pour tous sont autant d'arguments qui plaident pour un renforcement de l'offre de formation dans les territoires.

Avec son partenaire [Spallian](#), PME française, experte en data, Villes de France lance son observatoire de l'Enseignement supérieur. Il s'agit d'un outil supplémentaire à disposition des adhérents.

Ce nouvel outil vise à éclairer les élus pour mieux visualiser et comprendre les relations entre l'offre et la demande en formation post-bac sur leur territoire. Ce tableau de bord interactif, réalisé à partir de données ouvertes publiées par la plateforme Parcoursup, donne accès à de nombreux indicateurs et données. Pour chaque commune, EPCI ou département, il est désormais possible de cartographier l'offre de formation, de mesurer la tension des différentes filières, mais aussi de filtrer les résultats pour étudier un domaine de formation en particulier. Il offre un panorama global, exhaustif et précis.

[Accéder à l'observatoire](#)

## FINANCES



### Parution du rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

Ondes Urbaines vous informe de la publication du [rapport annuel 2020](#) de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), qui a été présenté le 8 juillet dernier devant les membres du Comité des Finances Locales. Le rapport de l'OFGL est en grande partie réalisé par le Département des études de la DGCL, il s'appuie sur les données de la DGFIP, de la DGCL et de l'INSEE

et l'expertise des équipes de la DGCL, de l'OFGL et de la DGOM.

Pour accompagner la sortie de ce Rapport annuel, l'OFGL publie également le numéro 11 de sa collection « *Cap sur* ». Cette étude présente des éléments d'analyse du mandat 2014-2019 qui vient de s'achever, notamment au regard du mandat antérieur 2008-2013.

[Télécharger le rapport annuel](#)

[Télécharger le n° 11 de « Cap sur »](#)

## TOURISME



### Proposition de mesures pérennes pour le tourisme par l'Assemblée Nationale

Le rapport issu du "groupe de travail sur le tourisme concernant la reprise et le plan de relance après l'épidémie de Covid-19" compte deux propositions phares : la baisse ciblée et temporaire du taux de TVA à 5,5% pour le secteur de la restauration et la création d'un fonds d'indemnisation au bénéfice du secteur des cafés, hôtels, restaurants et discothèques. Ce second dispositif serait financé, pour une large part, par une cotisation supplémentaire de 0,24% sur le chiffre d'affaires, due par les entreprises du secteur dans le cadre de leurs contrats d'assurance obligatoire. Pour leur part, les assureurs bénéficieraient, de la part de l'État, des mécanismes publics de réassurance. Le rapport propose aussi d'inclure tous les commerces de détail des communes touristiques dans le plan gouvernemental et de soutenir les résidences de tourisme en matière de loyers. Enfin, il reprend la proposition du Sénat de "remettre en cause le mécanisme de dégrèvement pour la taxe de séjour 'au réel' et, à défaut, obtenir de l'État qu'il prenne en charge une partie du coût afférent pour les collectivités".

[Accéder au rapport](#)

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



### Une note du CEREMA sur la revitalisation en centre-bourg et centre-ville

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) vient de publier au début du mois de juillet 2020 une courte note de 16 pages issue de l'atelier sur la redynamisation de l'activité en centre-ville et centre-bourg, mené par un groupe de travail en janvier dernier. Des pistes de réflexion sont esquissées pour renforcer le commerce et les activités dans les centres-villes et centres-bourgs. Le document présente des éléments précis sur les différents aspects d'une opération de revitalisation, à partir des retours d'expérience des participants :

- Les contextes territoriaux favorables à la redynamisation des activités en centre-ville (dimensions politique, économique, marketing pour développer l'attractivité du centre-bourg) ;
- Les différentes conditions favorables à la réussite de ces opérations autour de ces trois mêmes dimensions, qui reposent sur la stratégie de territoire, la maîtrise foncière pour décliner la stratégie, ainsi que l'intégration dans la programmation des enjeux commerciaux (conception des locaux, adéquation de l'offre et des besoins, attractivité pour les investisseurs) ;
- Les points de vigilance dans les différentes phases de définition de la stratégie, de l'action foncière et de la programmation ;
- Deux dispositifs innovants : les organismes de foncier solidaire et les opérations de revitalisation de territoire.

Enfin, cette note revient sur les perspectives, à l'issue de la crise du coronavirus et de la période de confinement, qui a impacté fortement le secteur du commerce de détail et propose une série de ressources pour approfondir la question.

[Découvrir la note](#)

## TRANSPORT



### Un portail pour améliorer les transports du quotidien

France Mobilités met en œuvre des outils pour valoriser les financements en soutien à l'innovation et au développement des projets de mobilités du quotidien pour tous et pour tous les territoires. L'objectif est de donner aux acteurs de la mobilité (entreprises, centres techniques, collectivités locales) de la visibilité sur les aides publiques disponibles pour soutenir leurs projets de mobilités innovantes et de faire la promotion des dispositifs sous valorisés.

France Mobilités s'est appuyée sur l'expertise d'Aides-territoires pour co-construire une page d'aides dédiée aux projets de la mobilité. Les acteurs locaux de la mobilité bénéficient enfin d'un espace numérique unique et gratuit sur lequel sont référencées de manière intuitive et dynamique les aides disponibles.

Une page web commune à France Mobilités et Aides-territoires sur centralise et structure les dispositifs financiers sur la thématique de la mobilité.

Ainsi, une nouvelle cartographie thématique a été créée dans le but de :

- faire gagner du temps aux acteurs locaux ;
- valoriser les dispositifs des porteurs d'aides partenaires ;
- rééquilibrer les chances entre territoires dans l'obtention des aides.

En quelques clics, les porteurs de projet peuvent réaliser une veille territorialisée et thématique des aides financières disponibles, mais aussi paramétrer des alertes personnalisées pour bénéficier d'une veille automatisée sur les nouveaux dispositifs.

## ENERGIE



### Livre blanc sur les bus hydrogène

Alors que la Commission européenne a dévoilé le 8 juillet dernier sa "stratégie hydrogène pour une Europe climatiquement neutre", l'AFHYPC (Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible) a mis au point un livre blanc à destination des collectivités et transporteurs pour déployer les bus hydrogène. Ce document a pour vocation d'informer des collectivités, exploitants de flottes de transport public, et Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM),

souhaitant s'engager ou travaillant déjà sur la thématique du bus électrique à hydrogène. Il est structuré sous la forme d'une liste de questions-réponses organisées selon les grandes thématiques du sujet dans l'optique d'apporter des éléments d'informations aux différentes problématiques inhérentes à la réalisation d'un projet de déploiement de bus électrique à hydrogène. Pour rappel, mi-2019, on identifie une augmentation rapide du nombre d'annonces de la part de collectivités françaises faisant ce choix, pour atteindre plus de 15 villes et plus d'une centaine de bus électriques à hydrogène annoncés en septembre 2019. La publication revient notamment sur deux des premiers projets de déploiement de bus électriques à hydrogène en France, à Pau et Lens-Béthune. La conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des stations sont assurées par GNVERT, filiale du Groupe ENGIE et leader en France des solutions d'avitaillement en carburants alternatifs (GNC, BioGNC, GNL, hydrogène...).

[Accéder à la publication](#)

## ENVIRONNEMENT

les Rapports

Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

### Publication des dernières données sur l'eau et l'assainissement

L'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, mis en œuvre par l'Office français de la biodiversité avec l'appui des services de l'État, vient de publier son nouveau rapport 2020. Ce document a vocation à présenter un panorama de l'organisation et de la performance des services publics d'eau, d'assainissement collectif et non collectif au 1er janvier 2018, avec les dernières

données consolidées disponibles.

#### Organisation des collectivités et de leurs services

L'organisation française des services d'eau et d'assainissement est complexe : 31 409 services, portés par 20 094 collectivités, assurent les compétences d'eau potable et/ou d'assainissement. En 2017, si seule un peu plus de la moitié des communes a transféré toutes ses compétences, le cheminement vers l'intercommunalité est impulsé par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »), modifiée en août 2018 et qui fixe l'échéance de ce transfert au 1er janvier 2026. Dans le cadre de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, la commission mixte paritaire a notamment tranché sur la question du transfert des compétences eau et assainissement : elle a rétabli le principe du transfert obligatoire à partir du 1er janvier 2020, mais avec des assouplissements. Elle facilite notamment la mise en œuvre de la « minorité de blocage » permettant de décaler le transfert au 1er janvier 2026 au plus tard (qui devrait donc retarder le transfert massif des compétences). Elle ouvre également la possibilité d'une « délégation par convention » de tout ou partie des compétences eau et assainissement de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération à l'une de ses communes membres.

#### Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Le prix moyen TTC du service de l'eau et de l'assainissement collectif - abonnement inclus - s'élève pour 2017 (soit au 1er janvier 2018) à 4,08 €/m<sup>3</sup> (4,03 €/m<sup>3</sup> pour 2016, 4,04 €/m<sup>3</sup> en 2015, 3,98 €/m<sup>3</sup> en 2014, 3,85 €/m<sup>3</sup> en 2013), pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>. Ce prix moyen global recouvre une forte variabilité : 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,60 €/m<sup>3</sup> et 2,62 €/m<sup>3</sup> et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,32 €/m<sup>3</sup> et 2,82 €/m<sup>3</sup>.

## **Performance des services**

Concernant la performance des services d'eau potable, l'évaluation des pertes dues aux fuites (1 litre sur 5 en moyenne) reste stable, avec un rendement moyen évalué à 79,8 %. Les niveaux de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement sont évalués respectivement à 96 et 60 points (sur un total de 120 points conformément à la nouvelle définition réglementaire mise en œuvre depuis 2013). Le respect des dispositions du décret « fuites », mis en œuvre depuis 2013 et dont les premières pénalités financières ont été appliquées pour l'exercice 2014 est en amélioration en 2017, concernant la production par les collectivités de leur descriptif détaillé des réseaux, avec seulement 11 % de non conformités (contre 13% en 2016, 15% en 2015, 20% en 2014 et 34 % en 2013). Le respect du rendement de réseau seuil - fixé par décret - par les collectivités n'est pas encore acquis pour 19 % d'entre elles, comme pour les années précédentes. On constate par ailleurs une légère amélioration du taux de renouvellement des réseaux, évalué à hauteur de 0,61% pour l'eau potable et 0,42% pour l'assainissement collectif.

[Pour accéder au rapport complet](#)

[La synthèse](#)

## **ENVIRONNEMENT**



### **Nouvel appel à projet pour réaliser des itinéraires cyclables**

Le 10 juillet, un nouvel appel à projet a été lancé pour déployer des itinéraires cyclables sécurisés et pérenniser certaines pistes temporaires créées pendant la crise du Covid-19. A ce jour, plus de 500 km de ces pistes provisoires ont ainsi été recensées, selon le ministère. Malgré la crise sanitaire et la période électorale, le premier appel à projets "*Fonds mobilités actives – Continuités cyclables*" lancé en début d'année et doté de 50 millions d'euros a connu un franc succès avec au 31 mai, 304 dossiers déposés par 194 territoires, soit plus qu'en 2019. La phase d'instruction est en cours et les lauréats seront annoncés en septembre. Le nouvel appel à projet du fonds mobilités actives dont le montant n'a pas été précisé entend "*soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires*", a indiqué le ministère. Le taux de subvention peut monter à 60%. L'appel à projets est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale. Les candidats doivent déposer leur(s) projet(s) avant le 30 octobre 2020 (inclus) pour une annonce des lauréats prévue en février 2021.

[Accéder à l'appel à projet](#)